



Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Sous-direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Le décès d'un parent : Comment accompagner les enfants suivis au titre de la protection de l'enfance ?

Observatoire parisien de la protection de l'enfance

DASES-OPPE@paris.fr

4 mai 2020

EDITORIAL

L'épidémie de Covid-19 fait de nombreux morts. Parmi eux, des parents. L'accompagnement au deuil des enfants concernés, se pose ainsi avec une nouvelle acuité. Dans le champ de la protection de l'enfance, cette question est d'autant plus importante que les enfants orphelins, d'un ou de deux parents, sont 3 à 6 fois plus nombreux parmi les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance que dans la population générale.

- Lorsque l'enfant est suivi en milieu ouvert, la mort du parent peut fragiliser encore sa situation et conduire à une mesure de placement en urgence (notamment dans les familles monoparentales, nombreuses dans le champ de la protection de l'enfance);
- Lorsque l'enfant est confié, la mort du parent, dans le cadre du confinement, pose des questions très concrètes, sur la possibilité de l'enfant d'assister à l'enterrement, de retrouver ses proches, etc.

Dans l'ensemble de ces hypothèses, le deuil peut concerner un parent mais aussi celui d'une personne ressource pour l'enfant, jouant un rôle affectif important comme par exemple, un membre de la famille élargie, un éducateur ou un assistant familial.

Dans ce cadre, l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance s'est rapproché de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) et du GHU (Groupement Hospitalier Universitaire) pour produire ce guide qui se veut aussi synthétique que possible et doit permettre de donner aux professionnels des éléments sur la manière d'accompagner les enfants dans ces situations particulièrement traumatiques. Ce guide contient six parties :

- 1/ **L'accompagnement assuré par les services parisiens de protection de l'enfance;**
- 2/ **L'interview du Docteur Chambry**, Pédopsychiatre, sur l'accompagnement du deuil auprès d'adolescents ;
- 3/ **L'interview du Professeur Guedeney**, Pédopsychiatre sur l'accompagnement du deuil de jeunes enfants ;
- 4/ **Le document de synthèse de l'Hôpital Robert Debré** (Pr Delorme, Dr Hubert, Dr Barron, Dr Stantiford), sur l'accompagnement du deuil chez tous les enfants ;
- 5/ **Les enseignements de la littérature ;**
- 6/ **Des liens vers des outils pratiques utiles.**

En espérant que notre mobilisation collective et partenariale permettra de traverser ces moments difficiles dans les meilleures conditions possibles pour les enfants et les familles que nous suivons.

Jeanne SEBAN

Sous-Directrice de la Prévention et de la Protection de l'enfance,
Direction de l'Action sociale et de la Santé.

SOMMAIRE

1/ L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LES SERVICES PARISIENS DE PROTECTION DE L'ENFANCE.....	4
2/ COMMENT ACCOMPAGNER UN DEUIL POUR DES ADOLESCENTS SUIVIS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ? <i>Interview du Docteur Jean CHAMBRY...</i>	9
3/COMMENT ACCOMPAGNER UN DEUIL POUR DES ENFANTS JEUNES SUIVIS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ? <i>Interview du Professeur Antoine GUEDENEY.....</i>	14
4/ COMMENT AIDER LES ENFANTS LORS DU DÉCÈS D'UN PROCHE EN PÉRIODE DE COVID-19 ? <i>Les recommandations des experts de l'Hôpital Robert Debré</i>	18
5/ENSEIGNEMENTS ISSUS DE LA REVUE DE LITTÉRATURE.....	23
6/ RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LE DEUIL CHEZ UN ENFANT.....	30

1/ L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LES SERVICES PARISIENS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Au 31 décembre 2019, 3627 mineurs et 1224 jeunes majeurs sont confiés à la collectivité parisienne. Parmi eux, plus de 30% sont des mineurs ou jeunes majeurs isolés étrangers. La protection de l'enfance parisienne compte également plus de 4 205 mineurs, suivis dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED, AEMO ou SAJE). Les développements suivants décrivent l'accompagnement mis en place au sein des services parisiens de protection de l'enfance.

A. Un accompagnement bienveillant et soutenant

Les professionnels qui accompagnent les enfants doivent être vigilants sur les différentes étapes qui composent le parcours de l'enfant et sur la mise en place d'un accompagnement à la fois bienveillant et soutenant pour l'aider à vivre un deuil (voir partie 2, 3 et 4 pour plus de détails). L'accompagnement doit être fonction de chaque situation individuelle, néanmoins certains points saillants sont rappelés ici :

L'annonce du deuil

- Le professionnel doit se montrer ouvert à la discussion, dire la vérité clairement, sans jamais mentir, et décrire les faits en tenant compte de l'âge de l'enfant et de son degré de maturité. Lorsque le parent est malade, cela doit être expliqué à l'enfant, sans attendre une aggravation de la situation.
- Les réactions de l'enfant peuvent être diverses, et il peut y avoir un temps de sidération, il est important de lui laisser ce temps, d'être attentif aux éléments non verbaux et reconforter l'enfant en lui rappelant qu'on sera là pour lui : « *tu n'es pas seul* ».

Les réactions de l'enfant ou du jeune

Si les émotions sont propres à chacun, comme le processus de deuil, plusieurs réactions sont fréquentes chez l'enfant :

- La tristesse,
- L'indifférence,
- La colère,
- Le soulagement.

L'accompagnement de l'enfant

- Il ne faut pas attendre un retour de l'enfant sur son ressenti, ni anticiper les émotions qu'ils « devraient avoir », mais en revanche tenir compte des besoins qu'il exprime.
- L'accompagnement doit privilégier la construction de liens d'attachements de qualité par l'enfant, en développant les liens avec ses proches, ou à défaut, avec des professionnels du lieu de vie (assistant.e familial.e ou éducateur.rice).
- L'enfant doit être associé à toutes les décisions prises, entendre ses choix sur sa volonté d'aller ou non à l'enterrement ou aux cérémonies et lui demander comment on peut l'aider.

- Il est essentiel d'évaluer rapidement la possibilité pour l'enfant de vivre avec la famille ces moments de deuil et les privilégier autant que possible.
- Une observation bienveillante et renforcée de l'enfant doit être mise en place pendant plusieurs mois, en maintenant un cadre et des exigences (notamment sur sa réussite scolaire, sur le respect des règles en collectivité, ou encore sur la poursuite de ses loisirs) permettant au jeune de se sentir investi.

B. La recherche d'un statut juridique adapté à la situation de l'enfant

En cas de décès d'un ou des deux parents, le professionnel qui suit l'enfant au sein du secteur de l'aide sociale à l'enfance territorialement compétent doit **s'interroger sur les conditions d'exercice de l'autorité parentale.**

Si les deux parents exerçaient conjointement l'autorité parentale et décèdent, ou si le parent décédé exerçait seul l'autorité parentale, le recueil de l'enfant en tant que pupille de l'Etat provisoire est rapidement effectué, afin que l'enfant ne reste pas sans représentant légal. Ce statut « transitoire » permet de réaliser une évaluation approfondie de la situation de l'enfant et notamment de la situation de la famille élargie et de l'entourage, afin de déterminer si la mise en place d'une tutelle familiale de droit commun est envisageable. Si ce n'est pas le cas, l'enfant deviendra pupille de l'Etat à titre définitif.

Le travailleur social qui suit la situation doit ainsi se rapprocher du bureau des droits de l'enfant et de l'adoption pour évoquer la situation de l'enfant. Dans ces situations, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance doit établir un procès-verbal de recueil de l'enfant en qualité de pupille de l'Etat à titre provisoire. Le Bureau des droits de l'enfant et de l'adoption (BDEA) se charge de rédiger et de signer ce procès-verbal, sur saisine du secteur ASE.

A réception de ce procès-verbal de recueil, l'enfant étant devenu pupille de l'Etat à titre provisoire, le secteur ASE concerné saisit le juge des enfants pour l'en informer et pour solliciter une main levée de la décision d'assistance éducative (l'enfant relevant désormais de la tutelle d'Etat – les décisions le concernant sont prises par la tutrice et le conseil de famille des pupilles de l'Etat).

Dans cette période transitoire, le secteur ASE évalue la situation de la famille élargie de l'enfant, de son entourage et la possibilité de désigner un tuteur et un conseil de famille de droit commun au sein de cette famille ou de son entourage.

Cette phase d'évaluation est essentielle afin de déterminer par la suite, le meilleur statut possible pour l'enfant. Le secteur ASE s'attache ainsi, pendant cette période, à contacter tous les membres de la famille ou de l'entourage qui étaient déjà présents auprès de l'enfant ou qui ont pu se manifester, parfois pour la première fois, à l'occasion du décès. Des rencontres avec ces personnes doivent permettre d'explicitier la situation de l'enfant, les possibilités qui s'ouvrent pour lui mais aussi d'entendre les souhaits, questionnements, éventuelles difficultés exprimées par ces personnes et d'évaluer leur capacité à s'investir

auprès de l'enfant et sous quelle forme. Le bureau des droits de l'enfant et de l'adoption peut être sollicité dans ce cadre par le secteur ASE, pour toute question, conseil ou besoin de soutien. Deux documents ont par ailleurs été produits par ce bureau : une fiche procédure sur le recueil des enfants orphelins au statut de pupilles (récemment actualisé) et un guide sur les statuts de l'enfant.

A l'issue de cette période d'évaluation (qui peut durer en moyenne de 2 à 6 mois maximum, deux hypothèses peuvent se présenter :

- 1) Si la mise en place d'une tutelle familiale est envisageable, le bureau des droits de l'enfant et de l'adoption, en lien avec le secteur ASE et les membres de la famille concernés, saisit le juge aux affaires familiales statuant en qualité de juge des tutelles mineurs pour mise en œuvre de cette tutelle et désignation d'un conseil de famille de droit commun.
- 2) Si la mise en place d'une tutelle familiale n'est pas envisageable, le secteur ASE propose une admission au statut de pupille de l'Etat à titre définitif. La situation de l'enfant est alors présentée au Conseil de famille des pupilles de l'Etat. Si l'admission au statut de pupille définitif est validée par le Conseil de famille, le bureau des droits de l'enfant et de l'adoption prend un arrêté d'admission au statut de pupille de l'Etat.

La référence (tant administrative que socio-éducative) de l'enfant devenu pupille de l'Etat à titre définitif reste assurée par le secteur territorial de l'ASE, afin de privilégier une continuité de l'accompagnement existant, dans un contexte de profonds bouleversements pour l'enfant. Le changement de statut est annoncé à l'enfant, en fonction de son âge, par le responsable de secteur ASE ou par le responsable du service d'accueil (pour les plus petits), en fonction de ce qui paraît le plus pertinent dans le cadre de l'accompagnement mis en place et des liens noués par l'enfant.

Si un seul parent décède, le secteur de l'Aide sociale à l'enfance qui suit la situation de l'enfant doit évaluer la place du parent survivant dans la vie de l'enfant. Si ce parent a reconnu l'enfant et s'il est titulaire de l'autorité parentale, il s'agira de s'assurer que celui-ci est en mesure d'exercer effectivement ses fonctions auprès de l'enfant et dans son intérêt. Si le parent survivant n'a pas de lien avec l'enfant ou est absent, le travailleur social qui suit la situation doit se rapprocher du Bureau des droits de l'enfant et de l'adoption pour envisager un autre statut pour l'enfant. Les procédures engagées seront fonction de chaque situation individuelle et discutées en amont, de manière collégiale au sein d'une instance de veille puis de la commission « statut ». L'enfant devra être informé et, chaque fois que possible, associée aux décisions prises. Il s'agira, dans la majorité des hypothèses, d'envisager, une délégation d'autorité parentale volontaire ou forcée, ou encore une déclaration judiciaire de délaissement parental.

S'il ressort de l'évaluation que le parent survivant est présent auprès de l'enfant, il est de la responsabilité du secteur de l'aide sociale à l'enfance de soutenir cette parentalité positive

dans ce moment de deuil qui peut fragiliser la situation familiale. Dans cette hypothèse, plusieurs aides sont susceptibles d'être mobilisées.

Remarque : Lors du décès d'un parent, qu'il exerce ou non l'autorité parentale, il est important de pouvoir évaluer l'ensemble des ressources présentes dans l'environnement de l'enfant, à la fois à l'égard des liens qu'il entretient avec le parent survivant mais aussi en tenant compte des personnes présentes dans son entourage qui peuvent, le cas échéant, être accompagnées pour devenir tiers dignes de confiance, à un titre judiciaire ou administratif, tuteur de l'enfant, ou encore faire les démarches pour demander à se voir déléguer tout ou partie de l'autorité parentale. Comme il est rappelé dans les développements suivants, ces personnes peuvent également jouer un rôle important dans le développement psychique de l'enfant en représentant pour lui des figures d'attachement.

C. Les aides susceptibles d'être mobilisées pour soutenir le parent survivant

- Les funérailles

Si la famille éprouve des difficultés à organiser les funérailles et à les financer, il est important de pouvoir proposer au parent survivant, ou à la personne qui assure l'organisation des funérailles, un lien avec le service social de polyvalence. Si l'intéressé, fait déjà l'objet d'un suivi, le secteur de l'Aide sociale à l'enfance propose au parent de faire le lien avec ce service.

- La succession

Les enfants héritent de leur(s) parent(s) et ne peuvent être privés de cet héritage. Une partie du patrimoine, appelée « la réserve », leur est dédiée.

Lorsque l'enfant est orphelin de ses deux parents, et qu'une tutelle familiale de droit commun ne s'ouvre pas, il est admis en tant que pupille de l'Etat. Son accompagnement social et éducatif continue à relever du secteur ASE mais la gestion de la succession relève des missions du bureau des droits de l'enfant et de l'adoption, en lien avec le représentant légal de l'enfant qui est la tutrice des pupilles de l'Etat.

Le Bureau des droits de l'enfant et de l'adoption établit un bilan patrimonial afin de déterminer le contenu de la succession (qui peut être créditrice ou débitrice). En cas de biens immobiliers, la désignation d'un notaire sera nécessaire. Ce bilan patrimonial est ensuite présenté au Conseil de famille des pupilles de l'Etat afin de déterminer s'il est dans l'intérêt de l'enfant d'accepter ou de renoncer à la succession. Si la succession est positive et qu'elle est acceptée, les avoirs seront alors placés sur des comptes sur livrets auprès du Directeur départemental des finances publiques. La gestion et le suivi de ces comptes sont

assurés par le BDEA qui devra informer officiellement le mineur de la situation de ces comptes, à ses 16 ans.

Lors du décès d'un parent, que l'enfant soit placé ou suivi en milieu ouvert, le parent restant, titulaire de l'autorité parentale, est seul autorisé à gérer la succession.

Dans certaines situations, la désignation d'un administrateur ad hoc pour gérer la succession peut être nécessaire si les intérêts de l'enfant mineur apparaissent en opposition avec ceux de son représentant légal. Lorsque de telles situations sont identifiées par le secteur de l'aide sociale à l'enfance, celui-ci est invité à se rapprocher du BDEA.

Pour mieux comprendre les enjeux juridiques et techniques liés à la succession et à la gestion des biens du mineur, il est possible de consulter le livret élaboré par l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) intitulé Faire face à l'orphelinage l'accompagnement social de l'OCIRP à vos côtés.¹

- Les aides financières

En fonction de la situation de la famille et du statut salarial du parent avant son décès, plusieurs aides financières peuvent être sollicitées pour l'enfant orphelin. La principale est l'**allocation de soutien familial**². Cette allocation, accordée sans condition de ressources, est versée par la Caisse d'allocation familiale au père ou à la mère qui élève seul(e) un enfant à la suite, entre autres causes, du décès de l'autre parent ou, en cas de décès des deux parents, à la personne qui a recueilli l'enfant. Il faut en faire la demande auprès de la CAF. Elle s'élève aujourd'hui à 116,57 € par mois lorsque l'enfant est orphelin d'un seul de ses parents et à 155,40 € lorsque l'enfant est privé de ses deux parents.

D. La situation des jeunes majeurs devenant orphelins

Un deuil n'est pas anodin y compris pour un jeune adulte accompagné au titre de la protection de l'enfance par le Secteur éducatif jeunes majeurs. Cet événement devra donc être pris en compte et discuté avec l'intéressé. Il sera également important pour le professionnel qui le suit de se montrer présent et d'assurer une observation attentive du jeune.

Par ailleurs, pour tous les jeunes adultes âgés de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans (en fonction du statut salarial ou retraité du parent) qui étaient à la charge du parent décédé, peuvent bénéficier d'une pension de réversion « orphelin ». Selon les situations, pour les jeunes accompagnés au titre de la protection de l'enfance, une aide financière complémentaire pourra être obtenue auprès de la commission des dons et legs, gérée par le Service éducatif jeunes majeurs de la Ville de Paris.

¹ https://www.ocirp.fr/sites/default/files/ocirp_livret_orphelinage.pdf

² Op. Cit.



2/ COMMENT ACCOMPAGNER UN DEUIL POUR DES ADOLESCENTS SUIVIS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

Interview du Docteur Jean CHAMBRY



Docteur Jean CHAMBRY
Président médical de la
Commission
pédopsychiatrie du
Groupe Hospitalier
Universitaire,
chef de pôle et médecin
responsable du CIAPPA
(Centre inter hospitalier
d'accueil permanent pour
adolescents).

Comment annoncer la mort de son parent à un adolescent ?

Ce qui est important est que la personne qui annonce les choses se sente prête à en parler pour être assez directe et ne pas passer par des circonvolutions trop complexes. Si le jeune sent une gêne ou une fragilité dans le comportement de l'adulte qui lui parle, il sera moins libre de parler.

Un décès touche toute personne, enfant comme adulte, même de manière très indirecte. Parler de la mort est un sujet difficile mais il faut pouvoir dire les choses, montrer qu'on est ouvert à la discussion et à toutes les questions que le jeune pourrait avoir.

Il ne faut pas attendre absolument un retour de l'enfant sur son ressenti. L'annonce de la mort de son parent doit se faire en parlant des faits :

J'ai une nouvelle difficile à t'annoncer et je suis là pour discuter avec toi. Est-ce que tu es au courant de la santé de tes parents ? Laisser un temps. Malheureusement j'ai appris que ton parent est décédé. Laisser un temps. Expliquer les circonstances de la mort.

Dans ce premier échange, le professionnel doit pouvoir être attentif aux éléments non verbaux et c'est à lui de mettre des mots sur les émotions que le jeune peut laisser transparaître. Lors de cette annonce, le jeune peut rester silencieux. Il peut y avoir un temps de sidération puis un mélange d'émotions allant de la tristesse de la perte à la colère d'être abandonné. Parfois, le jeune peut également se sentir coupable d'être en colère.

Le professionnel doit donc être très ouvert et à l'aise pour partager les émotions du jeune quelles qu'elles soient. Il ne doit pas attendre que le jeune révèle immédiatement ses émotions. Ce serait

également une erreur de reprocher à l'adolescent son manque d'émotion s'il se retranche dans une forme d'indifférence.

Quels peuvent être les réactions du jeune et comment réagir ?

Les émotions sont propres à chacun, comme le processus de deuil. On peut néanmoins identifier plusieurs réactions fréquentes chez les adolescents :

La tristesse : La tristesse liée au décès et à la perte d'un être que l'on aimait. Elle peut durer et n'est pas forcément signe de dépression.

L'indifférence : l'adolescent peut pour se protéger choisir de montrer une forme d'indifférence à la nouvelle. Il faut alors accepter ce choix et montrer à l'adolescent qu'il n'est pas seul et que s'il souhaite parler, il est entouré.

La colère : elle peut se retourner contre l'équipe encadrante dans les situations de placement, ou être en colère contre soi. La colère peut être accrue dans les situations de placement et dans celles où l'adolescent n'avait pas pu construire une relation avec son parent décédé.

Le soulagement : Quand le bon n'existe pas dans la relation parent-enfant, celui-ci peut se sentir soulagé du décès d'un parent malade ou très négligent. Le professionnel doit alors rester disponible et aider l'enfant dans les questionnements qu'il peut se poser : *par exemple, pourquoi je ne suis pas triste ?* Il est alors indispensable de pouvoir entendre que l'enfant n'a pas perdu grand-chose, et l'aider à exprimer cette idée que l'on n'est pas obligé d'aimer ses parents, ou d'être triste de leur décès si le lien était inexistant ou toxique.

Le professionnel doit donc être très ouvert et ne surtout pas calquer ses représentations sur les émotions de

l'enfant. Il faut se donner du temps, se montrer chaleureux rassurant et associer le jeune à l'aide que l'on peut lui apporter : *as-tu une idée de la manière dont on peut t'aider ?*

Il est important de ne pas avoir un discours moralisateur mais de rester très clair et direct sur la mort, tout étant convaincu que le deuil est une démarche individuelle, différente pour chacun.

Le deuil est un processus par étape qui prend du temps. Pour que la colère de l'abandon et la tristesse s'apaisent, il faut que l'adolescent puisse découvrir qu'il n'a pas tout perdu et qu'il peut garder en mémoire les bons moments, et plus généralement les moments avec son parent qui ont participé à sa construction identitaire. Pour les enfants suivis au titre de la protection de l'enfance, la difficulté est la qualité du lien avec le parent avant son décès. Pour certains enfants, le risque est que la tristesse ne soit pas très présente et vécue comme un manque d'empathie par les professionnels, ce qu'il faut à tout prix éviter. Beaucoup d'adolescents refusent de partager cette tristesse, il est important de respecter ces réactions. A l'inverse même si l'enfant a eu un parent maltraitant, il peut se sentir très triste de l'avoir perdu même si la relation était complexe. Il est donc important que les professionnels ne fassent pas prévaloir leur propre mouvement affectif et ne projette pas d'attentes particulières vis-à-vis de l'adolescent.

Quid du lien avec la famille ?

Le collectif est important dans un moment de deuil. Il faut donc pouvoir favoriser les moments de partage familial entre frère(s) et sœur(s), oncle(s) et tante(s), grand(s) parent(s), tous ces échanges sont importants pour la construction identitaire de l'adolescent.

Dans le champ de la protection de l'enfance, les professionnels doivent évaluer la possibilité pour l'enfant de vivre

avec la famille ces moments de deuil sans être mis dans une situation de danger. Dans les situations dans lesquels il n'y a aucun lien préexistant, vivre ces moments en famille n'est pas possible. Mais, si des liens existent, il faut pouvoir être proactif sur le lien entre l'adolescent et sa famille, en se manifestant auprès de la famille et en évaluant les ressources de l'environnement familial.

Le professionnel doit anticiper, en ayant un lien avec la famille, pour savoir ce qui est possible et pas possible au regard des ressources familiales et de l'organisation mise en place autour de la mort du parent. Cette évaluation doit ensuite permettre de faire des propositions au jeune sans faire des promesses que le professionnel ne pourrait finalement pas tenir. Le professionnel doit ensuite être à l'écoute des besoins du jeune et de ses souhaits.

Sur le lien avec la fratrie, il faut une position au cas par cas car il peut y avoir des enjeux de rivalité, ravivé par la mort du parent. Le lien fraternel se construit et est accompagné par les parents. Quand dans une famille, la fratrie est éclatée que les enfants ne sont pas tous placés ou que les liens au sein de la fratrie sont fragiles, il faut être vigilant à la qualité du lien avant de proposer des rencontres plus fréquentes.

Le jeune doit-il aller à l'enterrement ?

Il n'y a pas d'obligation d'aller à l'enterrement, il est important de respecter la décision du jeune. Il en est de même sur les rites qui peuvent entourer la mort du parent.

Quid du lien avec la culture, la religion ?

Sur les rituels religieux, il faut pouvoir aussi les respecter. Tant que

l'adolescent n'est pas mis en danger, il doit pouvoir participer à ces rituels car ils sont fédérateurs et donc très utiles pour faire son deuil.

Quel doit être la position du professionnel vis-à-vis de l'adolescent ?

L'observation bienveillante de l'enfant doit être renforcée pendant plusieurs mois, surtout en ce qui concerne son attitude au regard des loisirs, de l'école, etc. Il peut exister des réactions très différée avec des réactions qui apparaissent beaucoup plus tard.

Il faut par ailleurs faire attention à garder un cadre et des exigences vis-à-vis du jeune sur ce qu'on attend de son investissement ou de la vie en collectivité. Les exigences vis-à-vis du jeune sont intimement liées au regard que l'on porte sur lui, il est donc important de les maintenir pour lui montrer que l'on croit en lui. L'excès d'empathie n'est pas toujours bénéfique.

La posture du professionnel peut être la suivante : *« je comprends que tu sois malheureux mais ça n'autorise pas à des comportements autodestructeurs ou passage à l'acte contre autrui »*

Il est important que le professionnel ne soit pas dans une complaisance où le deuil empêcherait de penser l'accompagnement éducatif. Il vaut parfois mieux provoquer la crise en maintenant le cadre, en accompagnant celle-ci et en libérant la parole du jeune que d'être dans la fuite. A l'inverse, il est important de ne pas être intrusif. Il faut donc trouver le juste équilibre en partant de l'hypothèse qu'un enfant, même en période de deuil, va continuer à avancer dans ses projets, et que ces avancées le soutiendront dans son développement identitaire.

Les impacts possibles sur la santé de l'enfant ?

La **dépression** n'est pas systématique, en revanche, si elle survient, il est important de l'orienter vers les services compétents pour le prendre en charge. Une dépression dépasse la simple tristesse pour aller vers une perte des capacités à se projeter dans l'avenir, une tristesse profonde et chronique : « la vie n'a plus aucun sens, rien ne sert plus ».

Il faut pouvoir identifier cette tristesse sur le temps long, si au bout de 8-9 mois rien ne s'améliore il faut pouvoir proposer au jeune un accompagnement différent.

Par ailleurs, suite au décès d'un proche, il est important de considérer toutes les **plaintes somatiques** de l'enfant : douleur dans le corps, inquiétudes corporels, etc. Il peut s'agir de « dépressions masquées » qui ne passent que par les plaintes corporelles. Les professionnels doivent alors être ouverts à la possibilité que ces malaises aient une dimension psychique. Il faut néanmoins être très prudent et ne pas être trop direct avec l'enfant sur cette éventualité. Il est plutôt conseillé d'attendre une consultation médicale et, si tout va bien sur le plan somatique, d'envisager avec le jeune d'autres pistes.

« Des troubles du sommeil peuvent intervenir »

Le deuil peut être l'occasion de cauchemars, voir réveiller d'autres dimensions post traumatiques. Ces troubles peuvent se manifester par des crises d'angoisse ou des cauchemars avec des scènes très précises avec le parent décédé, parfois même avec des pertes de contacts avec la réalité. Lorsque les manifestations sont importantes, il est important de pouvoir consulter car la santé psychique commence par un sommeil de bonne qualité.

Il est conseillé dans toutes ces hypothèses de voir d'abord un médecin généraliste et si, la situation ne s'apaise pas, de solliciter une évaluation du psychologue ASE ou du psychologue du service qui accueille l'enfant, avant d'envisager un suivi pédopsychiatrique via le CMP.

Plus généralement, il est important de se donner du temps avec le jeune pour ne pas tout de suite médicaliser et pathologiser la situation.

Le deuil est un moment humain que l'on est tous obligé de vivre. C'est dans la complicité et dans tout ce qui fait le lien collectif et la solidarité entre les individus que le jeune sera soutenu. Ce n'est que si des difficultés perdure que le corps médical doit être mobilisé.

Ya-t-il des spécificités avec l'épidémie de Covid 19 ?

Les consignes nationales de confinement limite les déplacements, il est néanmoins important quand le jeune perd un parent ou une personne vraiment ressources pour lui de pouvoir faire le maximum pour lui permettre de vivre un minimum de rites collectifs et d'assister à l'enterrement s'il le souhaite. Il est donc nécessaire comme évoqué plus haut de voir ce qui est possible avec la famille et sous quelle forme la participation du jeune est possible.

Si le parent meurt du covid 19, il faut pouvoir aborder les circonstances de sa mort, de la même manière que pour tout autre deuil. Il est néanmoins important de rester sur une vision « classique » du deuil, qui arrive à tous et en toute circonstance, sans faire du Covid-19 un élément particulier.

Quels comportements peuvent avoir les personnes qui accueillent l'enfant lorsqu'il est confié ?

Lorsque l'enfant est accueilli dans une famille d'accueil, il faut que l'assistante familiale soit prête à accompagner ce jeune comme dans une famille classique, en offrant à l'adolescent des moments « rituels », centré sur la mémoire du parent décédé. Il est important pour le jeune de se sentir dans un cadre familial qui l'entoure et le soutien dans ce moment difficile.

Lorsque l'enfant est accueilli en collectif, il faut pouvoir parler du deuil en général à l'ensemble des enfants accueilli. Par

ailleurs, l'accompagnement collectif et pas seulement l'accompagnement individuel de l'adolescent peut être aidant. Il peut se traduire de la manière suivante : « *est ce que tu serais prêt à ce qu'on en parle dans le groupe, et si oui comment ?* ». Cela peut réactiver d'autres émotions chez d'autres jeunes accueillis mais est très fédérateurs et permet de construire une solidarité et un lien de confiance au sein du groupe. Il permet également de montrer que les adultes qui entourent les jeunes sont prêts à aborder le sujet de la mort et du deuil avec eux, et que cette situation peut être rencontrée par tous.



3/COMMENT ACCOMPAGNER UN DEUIL POUR DES ENFANTS JEUNES SUIVIS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

Interview du Professeur Antoine GUEDENEY



**Professeur Antoine
Guedeney,**

Chef du service de l'inter-secteur
de pédopsychiatrie du 18^E.
Policlinique Ney Jenny Aubry,
Pédopsychiatre, psychologue du
développement.

Comment annoncer la mort de son parent à un enfant qui ne parle pas ?

Le deuil est un mécanisme interne. L'enfant, comme l'adulte, éprouve la perte d'un être cher. La première chose à faire est de lui dire la vérité. Que l'enfant parle ou soit trop jeune pour parler, c'est important de lui dire ce qu'il s'est passé. Il faut lui dire « *ton parent est mort* » de manière directe, sans image, sans métaphore. Il est préférable d'éviter de dire qu'il est « parti » ou « là-haut, ou au paradis », laissant alors entendre à l'enfant que ce départ n'est pas définitif.

Les très jeunes enfants comprennent très tôt ce qu'est la mort. Ils mettront en revanche plus de temps à comprendre son caractère définitif. Les enfants précoces se posent des questions sur la mort très tôt. Dès deux ans, certains

enfants peuvent comprendre que la mort à un caractère définitif. Les jeunes enfants ont vu des animaux morts, ce qu'ils regardent avec dégoût et curiosité. Ils savent donc très vite ce qu'est la mort.

Le plus difficile dans l'annonce est souvent le fait pour l'adulte de prononcer ces mots, car il anticipe le sentiment de détresse qu'il va créer chez l'enfant, et le sentiment d'impuissance à le consoler. Il faut pourtant le dire à l'enfant en expliquant pourquoi le parent ne va pas revenir, en donnant les raisons.

Un enfant qui ne parle pas, n'a pas une compréhension du langage comme un enfant qui parle. Si la mort du parent est violente (suicide, meurtre intrafamilial, etc.), il est préférable de dire à l'enfant que son parent est mort sans nécessairement préciser les circonstances. Très jeune, l'enfant ne peut pas comprendre ce qu'est un suicide : vouloir mourir. Il ne faut pas mentir mais dire simplement qu'il est mort et se préparer à la possibilité de questions plus tard. Questions auxquelles il faudra répondre, nettement et sans détour « *maman souffrait trop, elle a voulu mourir* ».

Il ne faut absolument pas mentir à un enfant, même lorsque la vérité est difficile à entendre, au risque d'être ensuite prisonnier des mensonges passés. La

vérité est seule en mesure de permettre à l'enfant de surmonter les difficultés qu'il rencontre et qu'il rencontrera.

Il faut par ailleurs faire cette annonce, sans temps de latence, le plus tôt possible, pour que l'enfant puisse le savoir et s'adapter à la nouvelle.

Pour répondre à la question «qui va s'occuper de moi ? ». Il faut pouvoir dire à l'enfant que des proches sont là, où encore que le professionnel est là.

Quels peuvent être les réactions de l'enfant, comment réagir ?

Les émotions peuvent aller du désespoir, avec abattement et retrait, à la colère ou la rage. La colère est la moins facile à supporter pour les adultes mais c'est celle qui est la plus adaptée à la situation.

Pour l'enfant très jeune, il est important d'être capable d'offrir un réconfort physique. Le professionnel doit pouvoir prendre l'enfant dans ses bras pour l'apaiser. Lors de colères prolongées, une contention dans les bras, ferme mais non violente peut apaiser l'enfant, et permettre qu'il ne se blesse pas lui-même.

Il faut assurer une présence constante autour de l'enfant endeuillé.

Plus les enfants sont jeunes plus ils sont capables de fonctionner brièvement comme si rien ne s'était passé. Ce n'est pas nécessairement du déni. Si l'enfant n'a aucune réaction apparente à la perte, il faut pouvoir ménager des temps où l'on lui parle de la personne disparue, et où l'on propose des dérivatifs, une promenade, un câlin, un jeu, faire la cuisine etc. Il faut penser que cet enfant est sur un équilibre précaire et l'encourager à maintenir un équilibre

protecteur. Très vite, il est possible de demander à l'enfant de quoi il a besoin pour garder cet équilibre.

Lorsque l'enfant est confié, il faut qu'une personne «se dévoue» pour être son référent. En général, cette personne s'est auto désignée pour s'occuper de façon préférentielle de l'enfant. Il faut encourager cette relation privilégiée pour aider l'enfant à nouer un lien d'attachement sécure, mais il est importante de veiller à donner un espace d'écoute à cette personne. Il est important de construire le collectif au quotidien présent autour de l'enfant. L'équipe doit parler de la situation, partager ses observations.

*Les émotions peuvent
aller du désespoir,
avec abattement et retrait,
À la colère ou la rage.*

Quid du lien avec la famille ?

Il faut pouvoir aider la personne qui est la figure d'attachement survivante. Lorsque l'enfant n'est pas confié, tous les rituels, manger, se coucher, etc. vont être bouleversés et c'est à ces moments que la détresse de l'enfant va ressurgir, et se traduire par un rejet du parent survivant ou de la personne en charge de lui alors. Il est donc important que la personne qui reste et qui va jouer la figure principale d'attachement de l'enfant soit accompagnée et soutenue, et s'attende à ces moments où elle sera l'objet de cette détresse « non, pas toi, t'es pas maman ! ». Si l'on se dérobe à ce moment pénible, (« par exemple je te laisse te calmer tout seul ») on laisse l'enfant seul avec une émotion qu'il ne peut maîtriser seul.

Les enfants ont absolument besoin d'une figure d'attachement pour réguler les émotions du type de la peur, de la colère,

de l'angoisse du stress, comme pour la faim la soif la douleur, et la séparation. Lors de ces circonstances les jeunes enfants ont absolument besoin du contact physique, les plus âgés de la disponibilité de la figure d'attachement, mais si le stress est intense, tout le monde jeune ou vieux a besoin du contact physique, au mieux d'une figure d'attachement mais sinon on en bénéficie de la part de n'importe qui. Lors du décès d'un parent, il est donc important de réévaluer les liens entre les proches et l'enfant, afin de favoriser les liens et les visites. Les professionnels doivent pouvoir identifier qui est la figure d'attachement principale après le décès d'un parent.

En ce qui concerne le lien avec la fratrie, il faut pouvoir s'interroger pour savoir si la fratrie est ou non une ressource pour l'enfant. La réponse est fonction de chaque situation individuelle. Dès qu'il est en âge de parler, il faut aussi et surtout poser la question à l'enfant, mais avec les très jeunes il suffit de voir si l'enfant utilise ou pas la personne comme base de sécurité et de réconfort. L'enfant sait quels sont ses figures d'attachement. Si une figure d'attachement disparaît il faut lui demander de qui il a besoin et dans quel ordre de priorités. Parfois, tout ou partie des frères et sœurs y figureront. En général, la réponse est assez évidente, il arrive en effet qu'un frère ou une sœur soit dans une position de protection, ou, à l'inverse, que l'enfant soit en rivalités avec les membres de sa fratrie.

Tous les enfants en bas âge qui vivent un décès ont besoin d'une évaluation de la situation par le CMP, le CMPP ou le service de psychopathologie du jeune enfant du CHU, et le cas échéant d'un suivi.

Parfois la situation est évidente avec des réaménagements faciles à faire, dans d'autres hypothèses, ce n'est pas le cas et l'intervention extérieure du CMP peut aider. Ce lien doit être fait le plus tôt

possible en statuant sur la question de savoir si le besoin est une évaluation de la situation ou la mise en place de soins. Les préconisations faites dans ce cadre, doivent s'inscrire dans une continuité du lien et une continuité du suivi médical entamé, lorsque l'enfant change de lieu d'accueil.

L'enfant doit-il aller à l'enterrement et aux cérémonies religieuses ou coutumières ?

Il est important pour les jeunes enfants d'être présents sur les temps collectifs, familiaux, religieux qui suivent le décès. Cela leur permet de voir qu'ils ne sont pas seuls et que leur peine est partagée. Les enfants, y compris très jeunes, doivent donc pouvoir participer à ces moments.

Pour l'enterrement, la situation est moins évidente. Très tôt, lorsque l'enfant sait marcher, il peut être important qu'il soit présent sur tout ou partie de l'enterrement pour sentir ses proches autour de lui. Cela permet aussi de donner une réalité et de mettre des images sur la mort. Cela aide à figurer les choses.

Voir un parent mort est une autre affaire, surtout pour des enfants très jeunes, il faut alors voir la position de la famille et évaluer la situation au cas par cas.

Enfin, il faut pouvoir écouter l'enfant dès qu'il peut parler et respecter ses choix.

Les impacts possibles sur la santé de l'enfant ?

Le deuil n'est pas une dépression mais il peut jouer sur l'alimentation, le sommeil, etc. Il peut y avoir une période très intense de déséquilibre. Le développement du jeune enfant dépend alors de la capacité de l'entourage à proposer des substituts qui sont déjà ou qui deviendront des figures

d'attachement. La capacité de l'entourage familial et professionnel à dire la vérité, mais aussi de laisser du temps à l'enfant, et à accepter ses modes de défense va être capitale pour l'accompagner dans la sortie de la période la plus douloureuse et dangereuse de la perte. Des comportements inquiétants peuvent apparaître et il faut pouvoir y répondre en permanence avec sollicitude et en chercher le sens, qui peut être lié à la culpabilité.

La colère vis-à-vis du parent mort, en lien avec l'abandon ressenti, peut mettre beaucoup de temps à s'exprimer. Le plus important est de dire les choses le plus tôt possible, sans mentir et cela peut apparaître très difficile pour les adultes qui entourent l'enfant.

Il faut du temps pour retrouver un sentiment de constance et de sécurité, Si la mort est violente, il peut y avoir par ailleurs des troubles post-traumatiques (PTSD) qu'on peut observer même chez de jeunes enfants avant le langage. En cas de meurtre intrafamilial, ou de suicide, il faut absolument pouvoir mettre en place un suivi psychologique ou psychiatrique individualisé, du fait que la figure d'attachement en général le père, est alors celui qui fait peur, et la situation est sans issue, puisque l'enfant a besoin de se rapprocher de cette figure d'attachement, mais qu'il en a peur.

Y a-t-il des spécificités liées à l'épidémie de Covid 19 ?

Les enfants étant beaucoup moins à risque de contracter le Covid 19, il est important de le laisser assister aux moments familiaux qui peuvent exister. Il faut absolument que l'enfant puisse être mis en lien avec les figures d'attachement

qui restent dans la famille. La priorité pour l'enfant est de pouvoir voir ses proches et partager sa peine. Le risque du virus est beaucoup moins grave que celui de la distance, de l'absence. Il est donc essentiel de faire primer l'accompagnement du deuil sur les règles de confinement.

Il sera par ailleurs nécessaire de tirer des enseignements sur l'évolution des pratiques dans cette période. Comme le soulignent plusieurs scientifiques à un niveau international, il se peut que la crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui fasse évoluer le contenu des accompagnements, et notamment, la manière de travailler le lien avec l'entourage proche de l'enfant³.

Quels comportements peuvent avoir les personnes qui accueillent l'enfant lorsqu'il est confié ?

Les établissements collectifs doivent essayer d'offrir des réponses individuelles comme le font spontanément les familles, ou encore les familles d'accueil en faisant pour l'enfant comme elle ferait pour leur enfant. L'important est d'offrir un support aux émotions de l'enfant et lui offrir une source de réconfort.

³ [https://doi.org/10.1016/S2352-4642\(20\)30130-9](https://doi.org/10.1016/S2352-4642(20)30130-9)

4/ COMMENT AIDER LES ENFANTS LORS DU DÉCÈS D'UN PROCHE EN PÉRIODE DE COVID-19 ?⁴

Les recommandations des experts de l'Hôpital Robert Debré

Pr Richard Delorme, Dr Alexandre Hubert, Dr Emma Barron, Dr Eva Stantiford

Souvent, la mort d'un proche est la première véritable expérience de la mort pour un enfant. Il s'agit d'une épreuve difficile pour une personne de tout âge, mais elle est particulièrement dure pour les jeunes. Les adultes pourraient douter de la manière de répondre aux besoins des enfants durant cette période. Ils pourraient se sentir bouleversés par leur propre chagrin et avoir des questions sur la manière d'expliquer un concept si difficile dans un langage que les enfants peuvent comprendre.

Cette épreuve est d'autant plus difficile qu'elle survient dans une période de stress familiale intense liée au confinement Covid-19, où rien ne laissait à penser que cela pouvait arriver si rapidement et brutalement, et où les souffrances familiales sont elles aussi confinées.

Les enfants réagissent différemment au décès d'un proche en fonction de leur âge ou de leur stade de développement :

- **De 0 à 2 ans** : le tout-petit ne peut pas comprendre le concept de la mort. L'être cher n'est simplement plus là, comme s'il s'agissait d'un abandon ou d'une séparation avec la personne qui s'occupe d'eux. En conséquence, un enfant pourra réagir de diverses manières : être plus collant avec un parent ou feindre l'indifférence.
- **De 2 à 6 ans** : les enfants d'âge préscolaire commencent à comprendre le concept de mort, ils peuvent percevoir le décès comme quelque chose de réversible où les personnes décédées peuvent revenir à la vie (comme aller dormir puis se réveiller). Ils peuvent imaginer que le décès à avoir avec eux et penser que c'est leur faute et qu'ils sont punis pour s'être en quelque sorte mal comportés.
- **De 6 à 11 ans** : les enfants d'âge scolaire sont en mesure de comprendre que le décès est permanent, mais ils peuvent avoir des difficultés à comprendre pourquoi leur proche devrait mourir.
- **12 ans et plus** : les adolescents sont pleinement en mesure de comprendre que la mort est irréversible et que tous les êtres qui leurs sont proches, peuvent mourir. Toutefois, les adolescents ont malgré tout tendance à croire que la mort ne touche que les autres.

⁴ Article disponible au lien suivant : <https://www.pedopsydebre.org/post/comment-aider-les-enfants-lors-du-d%C3%A9c%C3%A8s-d-un-proche-en-p%C3%A9riode-de-covid-19>

Les réactions éventuelles d'un enfant face au deuil :

- **La tristesse** : l'enfant exprime sa tristesse quant à la perte de l'être cher, ce qui constitue la réaction la plus typique face au deuil.
- **La colère** : perdre un être cher n'est pas juste. Cela peut engendrer de la colère et de l'irritabilité dirigée envers eux-mêmes ou les autres.
- **Majoration de l'anxiété** : perdre un être cher envoie le message que le monde est un endroit dangereux et insécure. Par conséquent, l'enfant peut ressentir de l'anxiété et avoir peur de mourir ou de perdre d'autres êtres chers, il peut devenir « collant » vis à vis des personnes qui s'occupent de lui.
- **Choc/déni** : l'enfant est si bouleversé du décès et il tente d'éviter d'y faire face. Cela peut inclure d'éviter de parler de la perte du proche.
- **Culpabilité** : dans certains cas, l'enfant peut s'en vouloir pour la perte de l'être cher. « Peut-être, si je m'étais mieux comporté... » « Peut-être si je n'avais pas dit à grand-mère que je la détestais cette fois-ci... »
- **Difficultés de comportement** : l'enfant peut se replier sur lui-même et ne plus participer aux activités familiales, ne plus suivre les instructions des adultes. Il peut également devenir agressif pour exprimer sa colère et sa tristesse en s'opposant et en adoptant une attitude provocatrice et agressive.
- **Acceptation** : l'enfant accepte la perte de l'être cher, il apprend à vivre avec, il est en mesure d'aller de l'avant avec sa vie et de parler du décès.

Comment aider les enfants lors du décès d'un proche en période de confinement ?

La survenue du décès d'un proche est une épreuve importante pour les enfants. Les parents et toute la famille, ont un rôle majeur dans la stabilité affective des enfants. Face à la perte d'un être cher, il est tout à fait naturel qu'un enfant ait davantage besoin de la personne ou des personnes qui s'en occupent, et en conséquence, votre enfant peut se montrer plus « collant » qu'à l'habitude

- Répondez aux questions d'un enfant, faites-en sorte que vos réponses soient brèves et simples.
- Ne vous sentez pas obligé de fournir toutes les réponses.
- Permettez à l'enfant de faire son deuil. Notez que pour certains enfants, le véritable deuil sera retardé.
- Écoutez ce que l'enfant a à dire et comment il le dit. On peut si on le souhaite parler du proche décédé, d'histoires le concernant, de sentiments positifs ou négatifs concernant la personne (l'enfant peut être bloqué dans le processus de deuil et avoir de la colère ou de la culpabilité vis à vis de la personne décédée). *Par exemple « Parfois nous sommes fâchés avec les gens qu'on aime. Serais-tu fâché contre (personne décédée) ? »*
- Parlez de manière honnête de la mort avec votre enfant afin qu'il puisse commencer à

comprendre que la mort est définitive. Évitez les euphémismes, car les jeunes enfants ont tendance à comprendre les choses de manière littérale (éviter les images de repos ou sommeil le défunt ne va pas "revenir").

- Adapter votre langage au niveau de compréhension de l'enfant :

- o « *Grand-mère est tombée malade et elle est morte* » peut s'avérer problématique, car ensuite l'enfant sera préoccupé par le fait de tomber malade. Poursuivez votre explication plutôt en disant « *Grand-mère était si malade que rien ne pouvait l'aider, pas même les médicaments habituels* ».

- o « *Grand-mère est allée à l'hôpital, puis elle est morte* » peut s'avérer problématique car votre enfant peut avoir peur que les personnes qui se rendent à l'hôpital ne meurent. Expliquez plutôt que « *Normalement, les personnes guérissent à l'hôpital, mais grand-mère était tellement malade qu'elle est morte* ».

- Reconnaissez et acceptez les sentiments de l'enfant :

- o Rassurez l'enfant dites-lui que le choc, l'incrédulité, la culpabilité, la tristesse et la colère sont des sentiments normaux.

- o Ne niez pas les sentiments, ne lui dites pas « *Ne sois pas triste* », mais plutôt, reconnaissez simplement leur douleur et offrez-lui votre soutien, « *oui, c'est triste. C'est difficile. Je t'aime. Viens dans mes bras...* »

- o Réassurez l'enfant en lui disant :

- § *Qu'il sera toujours pris en charge et aimé par un adulte,*

- § *Qu'il ne doit pas s'en vouloir pour le décès,*

- § *Qu'il n'aura pas pu empêcher le décès,*

- § *Qu'il ne peut pas faire revenir la personne qui est décédée.*

- o Rassurez l'enfant quant à sa propre situation vis à vis de la maladie. Faites attention à ce que l'enfant ne devienne très inquiet face à un risque de contamination pour lui ou pour sa famille.

- Soyez patient et cohérent avec les réponses si l'enfant pose sans cesse les mêmes questions.

- Rassurez l'enfant sur la situation des autres personnes de son entourage. L'enfant peut craindre de perdre d'autres personnes "âgées". Les enfants se demandent souvent, en toute logique, s'ils vont perdre d'autres personnes qu'ils aiment. La meilleure solution consiste à dire quelque chose de simple, comme "je m'attends à rester ici pendant longtemps".

- Tentez de poursuivre les activités habituelles dans la mesure du possible, au vu du confinement, de manière à ce que les enfants sentent que la situation est sous contrôle. N'interrompez pas les activités familiales et conservez le rythme du quotidien.

Funérailles

- Compte tenu du confinement, les funérailles seront à priori réalisées dans des conditions de sécurités sanitaires très inhabituelles, ne permettant pas à tous les proches d'y assister.

- Les avis sont partagés sur la question de savoir si les jeunes enfants doivent assister aux funérailles. Les enfants doivent être avec leur famille pendant le processus de deuil, mais les funérailles peuvent être accablantes pour les jeunes enfants.

- Favoriser un temps de recueil en famille, même si cela se fait sous la forme de visio-conférence. Cela peut être un substitut acceptable à la participation aux funérailles proprement dites.
- Si vous désirez que votre enfant assiste aux funérailles, alors passez en revue ce qui se passera afin qu'il soit préparé. Faites-en sorte que l'enfant soit en compagnie d'un adulte calme tout au long des funérailles.
- Préparez l'enfant aux faits que les larmes ou la tristesse des parents sont fréquentes dans ces situations et que c'est une manière d'exprimer sa tristesse et de rendre hommage au grand - parent décédé. Certaines personnes vont pleurer, quand d'autres peuvent rire et parler, c'est leur façon de se souvenir du défunt.
- Permettre à l'enfant de placer une photo ou une lettre à proximité du cercueil peut parfois être réconfortant.

Poursuivre le processus de deuil

- Certains enfants trouvent du réconfort dans les jours qui suivent un décès en regardant ou même en portant des photos du proche. Un jouet spécial ou un souvenir associé au défunt peut également être réconfortant.
- Un enfant qui traverse le processus de deuil peut devenir anxieux et collant ou en colère et rebelle. Il peut se plaindre de symptômes physiques tels qu'un mal de tête ou d'estomac ou avoir des difficultés à se concentrer durant les activités que vous lui proposez à la maison.
- Parfois les nuits sont plus difficiles avec des cauchemars et des difficultés pour s'endormir. Soyez tolérants au tout début, en exprimant d'emblée que c'est une tolérance mais que cela ne va pas durer. Au bout de 2 ou 3 jours, il faut que les habitudes d'endormissement reprennent leurs rythmes habituels. N'hésitez pas à lui donner des petites cartes chances ; Par exemple, il aura une carte chaque soir avec lequel il pourra se lever et demander un bisou ou un verre d'eau. S'il arrive à ne pas les utiliser, alors il sera récompensé le lendemain matin.
- Levez le pied sur les activités trop contraignantes, mais garder un rythme qui sera rassurant. Ne pas interrompre totalement les devoirs par exemple, mais introduisez plus de pauses agréables.
- Évitez que votre enfant se réfugie dans des activités trop solitaires (jeux vidéo en particulier, sauf si c'est pour jouer en famille ; ou encore des temps de lecture trop long). Favoriser une alternance de moments ensemble en famille (si vous en avez la force) et des moments « calmes » où la solitude peut être acceptable.
- Il est normal pour un enfant d'être triste, de ressentir de la colère, de l'anxiété ou de la culpabilité ou même de montrer des problèmes liés au comportement lorsqu'il fait son deuil.
- Ces changements de comportement disparaîtront probablement en quelques semaines. Si ce n'est pas le cas, l'enfant peut avoir besoin de parler à une psychologue. Vous pouvez

prendre contact avec des psychologues durant la phase de confinement. Les psychologues peuvent faire des consultations en visio-conférences. Ces consultations en visio-conférences sont efficaces et favorisent une certaine spontanéité, ce qui n'est pas toujours le cas dans une consultation dans un bureau qui effraie plus.

- Parents vous n'êtes pas seuls à devoir gérer la tristesse de votre enfant. N'hésitez pas à demander de l'aide à vos proches ou à des professionnels. Même pendant le confinement, il est possible de prendre contact avec un psychologue pour votre enfant.

- Il est important de ne pas laisser un tabou s'installer autour du sujet de la personne décédée. N'ayez pas peur de mentionner le nom de la personne et de partager un souvenir occasionnel de celle-ci. Cette pratique renforce l'idée que la mort est un élément naturel de la vie plutôt que quelque chose de surnaturel et d'effrayant.

- Au fil du temps, concentrez-vous sur le fait d'offrir à votre enfant un environnement rassurant, au mieux que la situation de confinement vous le permet. Des jeux actifs, des jeux humoristiques et organiser des rendez-vous téléphoniques ou en visio-conférences peuvent vraiment l'aider.

- Durant cette période de deuil, n'hésitez pas à diminuer l'accès aux médias qui diffusent de l'information en continue, ce qui peut être particulièrement angoissant pour les enfants. Cette impression de continuité dans la crise majeure considérable le stress des enfants. L'enfant se demande si après un proche, cela sera les parents et même lui. Il faut la rassurer et éviter de le confronter à ces informations ou aux discussions que vous pourriez avoir sur la crise sanitaire en cours.

La mort et la religion

- Une question qui peut être délicate après un décès est celle de la religion, en particulier pour les familles interconfessionnelles ou les familles composées d'un mélange de croyants et de non-croyants.

- Si votre enfant a été élevé dans un foyer religieux, vous placerez probablement le décès dans un contexte religieux. Il est important que le message transmis à l'enfant soit le plus cohérent possible, en accord avec vos croyances et celle votre entourage.

- A l'opposé si vous n'avez pas élevé votre enfant dans un contexte religieux, il n'est pas nécessaire introduire de nouvelles idées sur Dieu et l'au-delà à un moment aussi traumatisant. Cela peut être plus déroutant que consolant.

- Dans les deux cas, si un enfant pose des questions difficiles, il est normal de dire simplement que vous n'avez pas toutes les réponses.

5/ LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DE LA REVUE DE LITTÉRATURE⁵

Une revue de littérature rapide sur l'orphelinage⁶ en protection de l'enfance a été réalisée par l'Observatoire parisien de protection de l'enfance. Deux axes ont été retenus :

- Quelles sont les spécificités de ces situations en protection de l'enfance et quelles vigilances avoir à propos de ces situations ?
- Comment accompagner l'enfant au mieux à travers cet évènement ?

Les orphelins en protection de l'enfance : quelques chiffres

Une prévalence de l'orphelinage 3 à 6 fois plus importants pour les enfants en danger.

Dans le rapport ELAP, les orphelins représentent entre 18% et 31% des enfants pris en charge à l'aide sociale à l'enfance (contre 5% en population générale) : 18% des mineurs ayant connu au moins un placement au cours de leur enfance et/ou adolescence sont orphelins d'au moins un parent, dont 2% orphelins des deux parents. Lorsque l'on interroge les jeunes placés à 17-20 ans, la proportion d'orphelins double puisque 31% des jeunes interrogés se disent orphelins d'au moins un parent, dont 8% orphelins double⁷. Les mineurs non accompagnés apparaissent particulièrement exposés à cette problématique.

Dans un rapport de recherche de l'APEX et la CNAPE réalisé par Jung⁸, sur un échantillon de 8 488 enfants le pourcentage d'orphelins est de 6,66 %. Alors que le rapport ELAP s'intéresse seulement aux enfants accueillis âgés de 17 ans, l'enquête de Céline Jung prend en compte les enfants de 17 à 20 ans toutes mesures de protection confondues⁹. Pour l'ensemble des orphelins de son échantillon (405 enfants), la moitié des orphelins bénéficient ou ont bénéficié d'un placement et le motif du décès est majoritairement lié à une maladie. Enfin, 21% des situations d'orphelinage surviennent pendant la prise en charge.

Les spécificités des situations en protection de l'enfance

Pour Jung, les enfants accompagnés en protection de l'enfance, en particulier ceux qui sont accueillis, sont bien souvent issus de *familles isolées* sur le plan relationnel et le décès du parent vient parfois confirmer cet isolement, soit par l'absence de la famille élargie, soit

⁵ Travail réalisée par Elodie Faisca, Doctorante en sciences de l'éducation politique, avec le soutien de l'Observatoire parisien de protection de l'enfance.

⁶ L'orphelinage est entendu ici comme le décès d'un ou des deux parents.

⁷ I. Frechon et al., « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », p.6, Rapport final (CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 2019), <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02373817v2>.

⁸ C. Jung, « Perdre un parent pendant l'enfance : une vulnérabilité non protégée ? Représentations et prise en compte de l'orphelinage en protection de l'enfance », p.13 Rapport final (Apex, Fondation OCIRP, CNAPE, 2018).

⁹ Dans son échantillon, 73,1% des enfants bénéficient d'un accompagnement en milieu ouvert.

au contraire du fait qu'elle n'intervient qu'à ce moment-là¹⁰. S'agissant des relations avec la fratrie, celles-ci semblent dépendre fortement de la place occupée par le parent décédé dans la régulation des relations familiales. En cas de disparition d'un parent, la question se pose donc de savoir quel était son rôle du point de vue de la dynamique fraternelle et de tenter de comprendre quels seront les effets de ce décès sur le système familial.

L'étude révèle que si en population générale, les orphelins peuvent *compter sur les proches* (autre parent, familles, amis, collègues du parent décédé) pour *accéder à leur histoire personnelle ou aux souvenirs*, ce n'est pas toujours le cas pour les enfants accueillis d'autant plus que les enjeux familiaux qui précèdent le décès (conflits, séparations) peuvent rendre cet accès difficile. Le professionnel qui a connu le parent décédé peut permettre de favoriser cet accès à l'histoire et selon l'auteure, « neutraliser » certains discours négatifs ou une idéalisation du parent par l'enfant.

Céline Jung évoque le *risque des ruptures de parcours* dans ces contextes spécifiques. Pour elle, la discontinuité du parcours risque de provoquer un « *effacement du deuil* » et donc un effacement d'un pan de la problématique familiale. Les réactions de l'enfant, et notamment la colère, peuvent être imputées à son parcours institutionnel, plus qu'à la perte de son parent, alors même que cet événement traumatique peut jouer un rôle. Or, si l'enfant change de lieu d'accueil peu après la date du décès, le nouveau lieu d'accueil pourra plus difficilement encore être les relais de l'histoire vécue par l'enfant.

En grandissant, et notamment à l'approche de la majorité, le besoin de parler du parent décédé, d'en savoir plus sur lui et sur l'histoire familiale, voire de prendre des contacts avec la famille élargie peut émerger¹¹. Cet accès pourra être limité par les changements trop nombreux de lieux d'accueil survenus dans le parcours de l'enfant.

Les spécificités de ces situations doivent être prises en compte sur le *long terme*. En effet, si l'accompagnement est relativement soutenu au moment du décès, il peut se distendre au fur et à mesure alors même que les conséquences de la perte d'un parent n'apparaissent pas toujours dans l'immédiat et nécessitent un travail au long court.

Selon l'étude ELAP, les relations familiales qui précèdent le placement et le décès peuvent provoquer chez les enfants un *sentiment de culpabilité* qui provoquera une certaine ambivalence chez les mineurs. Plus cette ambivalence est forte, plus les affects négatifs seront refoulés et s'exprimeront de manière détournée, par des dépressions, des comportements de provocation, ou des conduites agressives à l'égard de l'entourage¹².

Les enfants interrogés dans l'étude ELAP disent avoir besoin de *compter « sur » quelqu'un* et pas seulement sur des adultes présents dans les institutions. Ils veulent également *compter « pour » quelqu'un* ce qui renvoie à la nécessité de permettre aux jeunes de se

¹⁰ C. Jung, op. cit., p. 58

¹¹ C. Jung, op.cit., p. 69

¹² I. Frechon et al., « Les jeunes orphelins placés: quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? »

sentir « utile » pour son réseau. « *La possibilité d'établir, puis d'entretenir, des liens affectifs avec des éducateurs en MECS est encore plus mince qu'avec des accueillants familiaux* »¹³
Il apparaît donc essentiel que cette question soit pensée dans la prise en charge et que le jeune puisse construire des liens d'attachement sécurisés¹⁴.

La participation aux rituels religieux, sociaux, familiaux...

Tous les travaux montrent que l'enfant, quel que soit son âge peut émettre le souhait de **participer aux obsèques**, se rendre voir le corps de son parent pour lui dire au revoir. Cette participation peut prendre la forme d'une **présence physique** de l'enfant, mais parfois elle peut être une **présence symbolique** : faire un dessin pour mettre dans le cercueil, allumer une bougie, mettre une photo.

Une étude faite à partir du point de vue de plusieurs orphelins devenus adultes a identifié des leviers afin de rendre l'enfant davantage acteur des funérailles : « 1) **le préparer** : expliquer ce que sont des funérailles, le déroulement, à quoi doit-il s'attendre (cérémonies, gens tristes/qui pleurent) ; 2) **avoir les mots justes**, pas d'euphémisme (« parti », « au ciel », etc.) ; 3) le faire **participer à son niveau** (le lui proposer sans lui imposer) ; 4) proposer à l'enfant qu'un proche ou un professionnel **l'accompagne**. » Les adultes interrogés insistent sur l'importance de « **se sentir partie prenante des événements**, acteurs de la situation ou tout du moins ne pas se sentir dépossédé, dans des moments où justement tout semble leur échapper »¹⁵.

Il est primordial que **l'enfant soit entendu dans ses choix** et ce même si les perceptions, croyances ou représentations des professionnels diffèrent. Quel qu'il soit, ce choix doit être respecté et accompagné, quitte à réfléchir à la manière de préserver l'enfant d'images difficiles. Par exemple, si le corps n'est pas visible on peut demander aux personnels soignants de le couvrir d'un drap. Ou encore, on peut proposer à l'enfant d'aller marcher pour ne pas voir la tombe (vide) avant l'arrivée du cercueil, ou pour qu'il n'assiste pas à la crémation (souvent longue).

La préparation de l'enfant à ce qu'il va vivre ou voir est importante et peut se faire à partir d'outils adaptés. Les livrets constitués par une chercheuse sont très adaptés pour les jeunes enfants et concernent à la fois la manière d'annoncer le décès et l'enterrement¹⁶ ou la

¹³ J. Frechon et al., op.cit., p.109

¹⁴ M.P. Martin Blachais, Conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant, rapport remis à la ministre des familles, de l'enfance et du droit des femmes, février 2017

¹⁵ M. Julier-Costes, C. Feige, et J. Grange, « (Sur)vivre à la perte précoce de son (ses) parent(s) : expériences et répercussions de l'orphelinage », *Recherches familiales* n°17, n° 1 (2020): 39, <https://doi.org/10.3917/rf.017.0035>.

¹⁶ M.-F. Bacqué, I. Hanus, C. Mauro, H. Romano, F. Biotti-Mache, H. Notz, *Comment parler de l'enterrement à mon enfant. Petit guide illustré à l'attention des parents et des enfants*, Société de Thanatologie Eds, Paris, 2015. <http://deuil.comemo.org/wp-content/uploads/2015/06/enterrement-enfant-obseques.pdf>

crémation¹⁷. Il est important que l'enfant qui peut s'exprimer puisse indiquer s'il souhaite qu'un ou plusieurs professionnels soient présents ou s'il souhaite être accompagné par d'autres adultes de référence (un professeur, un parent d'un camarade). L'étude de Jung montre que les enfants accompagnés peuvent vivre différemment la présence, parfois imposée, des professionnels qu'ils n'ont pas choisis¹⁸.

Si la mort d'un parent peut affecter plusieurs personnes, le deuil est un processus individuel qu'il est nécessaire de respecter et les croyances, cultures, rituels de chaque famille doivent être prises en compte.

Parler de la mort

Le tout petit n'a pas de compréhension intellectuelle de ce qu'est la mort, mais souffre au niveau émotionnel de la séparation¹⁹. Cela ne signifie pas qu'il ne peut pas obtenir d'*informations*. « Une mort cachée, les silences, les non-dits, les euphémismes, les métaphores, les circonlocutions, les funérailles interdites, le désarroi caché par des cadeaux inconsiderés et toutes les histoires inventées cherchant à préserver l'enfant des réalités de son existence ne sont pas protecteurs »²⁰. Le mode de pensée magique de l'enfant interprétant des bribes de secrets peut le faire imaginer des situations bien pires que la réalité. Il est pour cela préférable de ne pas la cacher et de vérifier ce que l'enfant en a perçu²¹.

On peut informer de la maladie et de la "gravité de la situation" dès que possible. Il est nécessaire *d'éviter de donner des "faux espoirs"* surtout lorsqu'il n'y a aucune certitude. La promesse "elle va guérir" peut-être dramatique si elle n'est finalement pas tenue.

Un enfant, même tout petit, même bébé, est en droit d'attendre que l'on s'adresse à lui pour lui parler de tous les événements de la vie qui le concernent directement. Lorsque le décès est attendu, on peut en dire quelque chose à l'enfant, car lui aussi a besoin de s'armer pour faire face à la difficulté et comme les adultes ce qui arrive par surprise dévaste plus que ce à quoi nous avons pu nous préparer²².

Selon Marie-Noëlle Clément, à 2 ans, ils sont capables de discerner le vivant (animé) du mort (inanimé), mais n'ont pas la notion du « pour toujours ». *Ne pas raconter d'histoire et*

¹⁷ M.-F. Bacqué, I. Hanus, C. Mauro, H. Romano, « Comment parler de la crémation à mon enfant. Petit guide illustré à l'attention des parents et des enfants. Société de Thanatologie Eds, Paris, 2013. <http://vivresondeuil.asso.fr/wp-content/uploads/2014/11/carnet-comment-parler-de-la-cremation-avec-mon-enfant.pdf>

¹⁸ C. Jung, « Perdre un parent pendant l'enfance: une vulnérabilité non protégée? Représentations et prise en compte de l'orphelinage en protection de l'enfance », op.cit., p.92.

¹⁹ H. Romano, « L'enfant face à la mort », *Etudes sur la mort* 131, n° 1 (2007): 95, <https://doi.org/10.3917/eslm.131.0095>.

²⁰ H. Romano, « Accompagner l'enfant sur le chemin du chagrin », *Le Journal des psychologues* 273, n° 10 (2009): 50, <https://doi.org/10.3917/jdp.273.0048>.

²¹ H. Romano, « L'enfant face à la mort », op.cit., p. 79.

²² M. N. Clément, « Comment te dire?... Parler de la mort avec les tout-petits », *Jusqu'à la mort accompagner la vie* 132, n° 1 (2018): 23-34, <https://doi.org/10.3917/jalmalv.132.0023>.

utiliser les mots justes (éviter les mots imaginaires, les étoiles, partis, voyager)²³. L'imaginaire sera construit par l'enfant à partir de la réalité et non l'inverse.

Vers 6 ans, l'enfant comprend la dimension universelle et irréversible de la mort et a des questions précises sur le processus (le cœur ne bat plus, le corps est froid...). A la préadolescence, les enfants sont assez exigeants sur ce qu'ils veulent savoir et ils vont traverser un processus de deuil proche de celui des adultes²⁴.

Lorsque c'est possible, *chercher des soutiens familiaux, amicaux rassurant pour l'enfant*, et ce, même si l'autre parent est en souffrance. Les parents sont les mieux placés pour parler à leurs enfants, même s'ils vont mal eux-mêmes, parce que c'est leur place d'être au plus près d'eux dans les épreuves de la vie. Lorsque l'autre parent est en mesure de le faire, il faut pouvoir lui permettre d'accompagner lui-même l'enfant. Le soutien d'une personne de la famille ou d'un ami peut alors s'avérer bienvenu. Un enfant se sent aussi très démuni, et même très angoissé, face à un parent qui s'écroule. La présence d'un tiers est dans ce cas rassurante pour tout le monde.²⁵

Les réactions des enfants

Lors de l'annonce du décès, les enfants auront des réactions qui diffèrent selon les âges, leur stade de développement et leur personnalité. Ils peuvent rire, continuer à jouer, ne pas réagir tout autant qu'ils peuvent pleurer, hurler, s'effondrer. Il est important de laisser l'enfant, dans les premiers temps réagir avec ces moyens. Il est important de ne pas faire de remarques sur ces « décalages » et ne pas suggérer à l'enfant ce qui serait la « bonne réaction ». Il sera temps plus tard d'y revenir pour s'assurer qu'il a compris et lui donner la possibilité de poser des questions²⁶. Les réactions « décalées » des enfants ne sont pas une indifférence, mais un outil pour gérer l'annonce.

L'indifférence de l'enfant est une réaction "normale" en fonction de son âge²⁷. L'enfant sait qui il vient de perdre, mais il ne sait pas encore ce qu'il a perdu en le perdant. « Quel que soit son âge et son niveau de maturation psychologique il s'agit de tenir compte de la parole de l'enfant, savoir porter attention à ce qu'il exprime verbalement ou à travers ses comportements, savoir le laisser dire sa vérité, son ressenti sans chercher à orienter sa parole vers ce que nous souhaiterions entendre ou ce que nous présumons comme réponse »²⁸.

²³ M.-F. Bacqué, « Parler de la mort d'un proche avec un enfant », *Jusqu'à la mort accompagner la vie* N° 132, n°1 (2018): 11, <https://doi.org/10.3917/jalmalv.132.0011>.

²⁴ H. Romano, "l'enfant face à la mort », op. cit., p.97.

²⁵ M.N. Clément, « Comment te dire ?... Parler de la mort avec les tout-petits », p.31.

²⁶ Ibid.

²⁷ Romano H., « L'enfant face à la mort », op.cit., p.91.

²⁸ Ibid.

Les impacts sur la santé de l'enfant

L'enfant a tendance à choisir les adultes à qui il se confiera aux moments où il s'en sentira capable. Cela peut être très spontané et très ponctuel. La tendance à orienter l'enfant ou l'adolescent vers le psychologue lorsqu'il évoque la perte du parent n'est pas toujours adaptée surtout si c'est le psychologue de l'institution et que l'enfant ne l'a jamais vu auparavant²⁹. Les enfants ont compris la dimension du « secret partagé » et n'auront pas tendance à vouloir se confier s'il sait que sa parole sortira de ce lieu. Le psychologue peut alors être perçu comme un intervenant de plus où il va falloir raconter de nouveau son histoire. En protection de l'enfance, la multiplicité des intervenants et l'injonction à se raconter durant la prise en charge³⁰ peut mettre à mal un suivi à peine entamé³¹.

Pour certains professionnels, la *prise en charge psychologique n'est pas urgente*, car dans les premiers temps, l'enfant a besoin de ses proches (amis, camarades de classe, famille élargie, adultes de référence...)³². Le *besoin de soutien* viendra peut-être plus tard.

Le travail de deuil peut interférer avec le développement de l'adolescent, lorsqu'il accapare les énergies psychiques dont le jeune a besoin pour mener à bien sa croissance physique et la construction de son identité psychosociale. Les difficultés, propres à l'adolescence, mais également à la personne en deuil, vont donc se mélanger, voire se renforcer, obligeant le jeune endeuillé « à affronter deux malaises en même temps, sans que l'on puisse bien repérer ce qui relève de l'un ou l'autre état »³³. Des impacts sur la santé peuvent survenir peu à peu à travers des mises en danger des adolescents, réactions somatiques, une difficulté à prendre soin de soi. Les impacts sur les émotions s'observent à travers une amplification des ressentis qu'ils cherchent parfois à anesthésier. Christine Caputo parle de « circularité du deuil », puisque, à chaque stade de son développement cognitif, le jeune appréhende différemment la mort et réalise plus consciemment ce qu'elle signifie ainsi que les conséquences que ce décès aura sur sa vie ; ce qui peut engendrer de nouvelles reviviscences, de nouvelles souffrances, de nouvelles manifestations.

En population générale, 40 % des enfants âgés de 5 à 12 ans lors du décès d'un de leurs parents développent une dépression majeure, mais celle-ci est souvent différée par rapport au décès³⁴. Certains auteurs ont repéré des facteurs associés à la gravité de la dépression : la démoralisation familiale ; la conjonction d'événements négatifs ; la mauvaise qualité de la communication familiale ; le niveau socio-économique de la famille ; le sexe du parent survivant.

²⁹ I. Frechon et al., « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », op. cit., p.82.

³⁰ P. Robin et N. Séverac, « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction », *Recherches familiales* 10, n° 1 (2013): 91, <https://doi.org/10.3917/rf.010.0091>.

³¹ I. Frechon et al., « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », op.cit.

³² H. Romano, « L'enfant face à la mort », op.cit..

³³ C. Fawer Caputo, « Le rôle de l'entourage et de l'école chez l'adolescent endeuillé d'un parent », *Frontières* 29, n° 1 (25 janvier 2018), <https://doi.org/10.7202/1042979ar>.

³⁴ M.-F. Bacqué, « Parler de la mort d'un proche avec un enfant », op.cit., p. 19.

Pour les enfants accompagnés en protection de l'enfance, il semble que le suivi psychologique ne doit pas être automatique et immédiat. On peut alors *privilégier des espaces thérapeutiques en dehors de l'institution* en limitant ce type de prise en charge à des situations qui le nécessitent. Des auteurs rappellent que les émotions, telles que la tristesse, la colère, la peur ne signifient pas que l'enfant a immédiatement besoin d'un suivi thérapeutique. Ce suivi pourra être envisagé plus tard, si les réactions perdurent et s'amplifient dans le temps.

Lors du décès de l'un de ses parents ou d'une personne significative pour lui, l'enfant va vivre des moments où les émotions, quelles que soient leurs natures et les formes d'expressions, sont décuplées et doivent faire l'objet d'une attention redoublée par les adultes qui l'entourent. Dans le champ de la protection de l'enfance, cette question est d'autant plus sensible que les liens avec le parent décédé pouvaient être complexes et qu'il peut en être de même avec le parent survivant ou les autres membres de la famille.

6/ LES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LE DEUIL CHEZ UN ENFANT

Le guide « Face au décès d'un parent, comment accompagner l'enfant » de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE)

Le guide « Face au décès d'un parent, comment accompagner l'enfant » de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE) apporte des réponses aux questions suivantes : Comment l'enfant pense la mort lorsqu'il ne la connaît pas ? Comment parler de la mort à un enfant ? Comment parler de la mort à un adolescent ? Quand et comment annoncer un décès à l'enfant ? Les rituels, les réactions possibles des enfants endeuillés, les réactions possibles des adolescents endeuillés, la place du professionnel. Il donne des clés au professionnel pour mieux comprendre le deuil chez l'enfant.

Lien :

https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/851/THEMATIQUES/ACTION%20SOCIALE/DEUIL/FNEPE_livret_deuil_prev.pdf

Le livret « L'enfant en deuil. Conseils aux parents et à l'entourage », de la Fondation As'trame

Ce livret s'adresse autant aux parents qu'aux professionnels entourant un enfant suite au décès d'un proche. Elle vise à les sensibiliser aux difficultés qu'il peut rencontrer et leur permettre de mieux comprendre ses ressentis et ses réactions. Il a pour objectif d'apporter quelques pistes de réflexion pour mieux prendre en compte les besoins de l'enfant lors d'un deuil.

Six thématiques sont particulièrement abordées : L'annonce du décès, les repères, les rites funéraires, les émotions, les réactions et comportements, les souvenirs et rituels.

Lien :

https://www.astrame.ch/uploads/astrame/documents/ASTRAME_BROCHURE_DEUIL.pdf

Les guides de La société de Thanatologie

La Société de Thanatologie (qui existe depuis 1967 et fondée par le Médecin Général Dr. Raymond de Benedetti, cette association s'est fixé pour objectif d'étudier et de faire connaître les faits, les discours et les représentations sur la mort et le mourir dans les civilisations humaines) a créé deux carnets qui permettent d'aborder avec les enfants la question de l'enterrement et de la crémation : « Comment parler de l'enterrement avec

mon enfant? » et « La crémation c'est quoi ». Ces carnets ont été élaborés en partenariat avec les services des pompes funèbres de la Ville de Paris.

Liens :

- <http://deuil.comemo.org/wp-content/uploads/2014/12/Carnet-la-cremation-cest-quoi.pdf>
- <http://deuil.comemo.org/wp-content/uploads/2015/06/enterrement-enfant-obseques.pdf>

Le livret « Cadre de référence et Guide d'intervention « Ainsi va la vie » pour accompagner le deuil chez les enfants autistes

Ce livret est une publication du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de Québec. Il propose un soutien spécialisé et un accompagnement adapté d'une personne endeuillée ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Lien : <https://www.autisme.qc.ca/assets/files/07-boite-outils/vie-familiale/AINSI-VA-LA-VIE-Cadre-de-re%CC%81fe%CC%81rence-et-Guide-d%E2%80%99intervention.pdf>

Le cahier « Aider un enfant à surmonter le décès d'un être proche »

Il s'agit d'un cahier qui propose des scénarios imagés portant sur le deuil, visant à aider les jeunes à comprendre et accepter la perte d'un parent ou tout autre être proche. L'histoire passe à travers les différentes étapes du deuil pour se diriger progressivement à la portion où la vie continue et même, dans le cas d'un parent, la reconstruction familiale avec l'arrivée d'une nouvelle personne.

Lien : <https://communoutils.com/cahier-pour-le-deuil/>

Le numéro spécial orphelinage de Mon Quotidien soutenu par l'OCIRP

La Fondation d'entreprise OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) a élaboré avec l'agence Éditions Spéciales Play Bac un numéro spécial de Mon Quotidien consacré à l'orphelinage. Ce numéro destiné aux 10-14 ans a pour but de libérer la parole et d'informer sur cette question délicate et pourtant fondamentale.

Lien :

http://eliseuse.playbac.fr/web/upload/magazine/magazine_444/pdf/TAP_MQ_OCIRP_liseuse.pdf

Les actes de la journée d'étude « Vécu des orphelins, après le décès d'un (des) parent(s). », de la Fondation OCIRP

La journée d'étude organisée le 3 octobre 2018 par la Fondation OCIRP et l'EHESS intitulée « Le vécu de jeunes après le décès d'un (des) parent(s). Expérience sociale, soutiens et acteurs à l'épreuve de la recherche sur les orphelins en France » a donné lieu à des actes qui peuvent compléter les guides et outils proposés ci-dessus pour permettre aux professionnels de mieux appréhender la question du deuil chez les enfants. L'objectif de cette journée était à la fois de proposer un état des connaissances issues des études et de favoriser les échanges et repérer les bonnes pratiques.»

Lien : https://www.ocirp.fr/sites/default/files/fondation_ocirp_actes_03102018.pdf

Par ailleurs, l'OCIRP proposent sur son site plusieurs articles également ressources :

- « Les expressions du deuil et du chagrin » : <https://www.ocirp.fr/les-expressions-du-deuil-et-du-chagrin>
- « Les impacts du décès d'un parent dans l'enfance » : <https://www.ocirp.fr/les-impacts-du-deces-dun-parent-dans-lenfance>.

Dossier réalisé par

Flore Capelier,

Anaïs Dassy,

Elodie Faisca.